CORONAVIRUS
COVID-19

Le RéQua à vos côtés

Newsletter du 24.04.2020

ACCOMPAGNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX SUR SOLLICITATION

Dans le cadre de la gestion de la crise COVID-19, l'ARS Bourgogne Franche Comté a **mis en place une Cellule territoriale de suivi** (Direction de l'Autonomie renforcée). Au-delà de l'aide apportée par cette cellule, celle-ci peut repérer des signaux appelant à la mise en œuvre de soutien pour l'établissement concerné.

Les besoins identifiés par la Direction de l'Autonomie au sein des ESMS, portent sur :

- Le soutien aux échanges éthiques (confinement, non hospitalisation, …),
- L'aide à la structuration de leur communication en fonction des directives ARS,
- L'aide technique pour formaliser des plans d'actions et mettre en œuvre leur suivi,
- L'accompagnement dans leurs démarches de signalement (signalement évènement COVID).

A ce titre, **le RéQua s'inscrit comme opérateur de proximité** tel que défini dans la fiche projet suivante. Lien HP sur site

MISE A DISPOSITION DE PLUSIEURS OUTILS PRATIQUES

Revue des avis éthiques COVID-19

La vie des établissements, l'organisation des soins, le maintien du lien social,… sont impactés par les mesures de prévention/protection mises en œuvre. Pour aider les établissements confrontés à des questionnements parfois complexes, nous mettons à votre disposition une revue des avis éthiques émis par les différents conseils et espaces régionaux, version 2 en date du 22 avril 2020.

Guide méthodologique pour le signalement des cas COVID

Afin de permettre le suivi des cas COVID-19 au sein des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS), un dispositif de signalement spécifique est mis en place. Pour vous faciliter l'appropriation de ce **dispositif, nous vous proposons un guide « Aide au signalement des cas de COVID-19 dans les ESMS »** co-rédigé par l'ARS Bourgogne Franche Comté, le RéQua et Santé Publique France.

Reprise des visites en ESMS

Suite aux annonces gouvernementales et au rapport Guedj, l'organisation des visites de membres de la famille ou de proches peut être mise en place sous certaines conditions. Plusieurs outils ont été créés, validés par le CPIAS :

1. Document d'information aux visiteurs sur les modalités de visite
2. Document d'information générale aux familles sur les visites
3. Document d'information aux résidents sur les modalités de visite
4. Auto-questionnaire pour les visiteurs
5. Charte de responsabilité des visiteurs
6. Aide réflexion pluri bénéfices risques visite COVID-19

N'hésitez pas à nous contacter :

Compte tenu de la situation épidémiologique en lien avec le coronavirus, nous vous rappelons que les professionnels du RéQua exercent actuellement en télétravail. Par ailleurs, l'ensemble de l'équipe est soumis au chômage partiel. Malgré ces dispositions, nous saurons nous rendre disponibles. Nous vous invitons donc à privilégier le contact par mail et nous nous engageons à répondre sous 2 jours maximum.

Vous assurant de notre soutien et saluant votre mobilisation,

La Direction et l'équipe du RéQua

Pour plus d'informations :

requa@requa.fr

03.81.61.68.10